



**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 février 2025 :

**« Règlement 1358 de contrôle intérimaire du secteur Chantecler »**

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 20 février 2025**

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques